



Independent observer  
of the Global Fund

## LE NIGERIA SATISFAIT AUX EXIGENCES DU FINANCEMENT DE CONTREPARTIE

Le Nigeria a satisfait aux exigences du financement de contrepartie pour le paludisme ainsi que pour la note conceptuelle conjointe pour le VIH et la tuberculose, conformément aux règles du nouveau modèle de financement. Ce pays d'Afrique de l'Ouest est l'un des principaux bénéficiaires du NMF : il s'est vu allouer plus de 1,1 milliard US\$ pour la période 2014-2017.

Le gouvernement s'est engagé à verser près de 460 millions US\$ sur cinq ans pour mener une campagne massive de prévention du paludisme afin de mettre en place des activités dans les états hautement prioritaires identifiés en collaboration avec le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP). Une enveloppe supplémentaire de 40 millions US\$ par an a été approuvée par les législateurs afin de soutenir la riposte au VIH.

Les nouvelles exigences liées aux financements nationaux, connues sous le nom de volonté de payer, caractérisent le NMF qui vise à réaffecter les ressources du Fonds mondial vers les pays qui affichent des taux élevés de morbidité et sont les moins à même de payer. Pays le plus peuplé d'Afrique subsaharienne, le Nigeria est également la principale économie du continent, selon les chiffres révisés relatifs au produit intérieur brut publiés par le gouvernement nigérian en avril dernier.

Le Nigeria a soumis sa note conceptuelle pour le paludisme en juin; celle-ci a été validée par le Comité technique d'examen des propositions, a appris Aidspan auprès de l'instance de coordination nationale. Une note conceptuelle conjointe pour le VIH et la tuberculose a été soumise en août. Le processus d'établissement des subventions commencera début 2015.

Bien que le Nigeria ait par le passé enregistré de bons résultats pour la mise en œuvre de ses

subventions, une nouvelle approche a été envisagée dans les deux notes conceptuelles avec l'objectif de transférer les ressources et les responsabilités vers les états – notamment ceux qui enregistrent des taux élevés de morbidité – plutôt que de conserver une responsabilité centralisée. Cela permettra d'adapter les activités à mettre en place au sein des différents états en fonction des données démographiques, de la charge de morbidité et des capacités du système de santé dans chaque état. Six états ont déjà été désignés sous-récepteurs et continueront de jouer ce rôle tout au long de la période d'allocation 2014-2017. Ces changements permettront également aux programmes nationaux de lutte contre le VIH et le paludisme de se consacrer davantage à des activités de surveillance et de suivi-évaluation, et moins à la mise en œuvre des programmes. Le rôle de l'instance de coordination nationale ne changera pas.

Le partenariat public-privé existant, connu sous le nom de Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables (AMFm) a été intégré aux activités de lutte contre le paludisme au Nigeria de sorte que le pays puisse, à l'avenir, utiliser les subventions du Fonds mondial afin de cosubventionner les combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine pour les enfants et les adultes.

Le programme reste toutefois confronté à certains problèmes, étant donné que l'accès aux médicaments n'a pas été assuré dans des régions où il existe une forte demande qui n'est pas encore satisfaite. Certaines difficultés rencontrées par l'AMFm au Nigeria (accumulation des médicaments et falsification des prix, notamment) demeurent toutefois, d'après une source interne à l'instance de coordination nationale.

La nouvelle approche globale du Nigeria en matière de gestion des subventions du Fonds mondial s'étend également à la gestion des risques, tant programmatiques que fiduciaires. Condition préalable à tout décaissement, les récepteurs principaux et les sous-récepteurs doivent élaborer des plans de gestion des risques et en obtenir l'approbation. Ceci inclut le PNLP, [qui se serait livré à une série d'achats frauduleux](#) (en anglais) de billets d'avion. Il lui a été demandé de rembourser 50 000 US\$ au Fonds avant l'établissement de la subvention, selon Aidsplan.

Mais tandis que le Nigeria cherche à améliorer sa mise en œuvre des subventions, le contexte fondamental dans lequel les acteurs impliqués dans la riposte au VIH évoluent rend particulièrement difficile la mise en œuvre de certaines activités et politiques. Une loi qualifiant l'homosexualité de crime a été adoptée début 2014. Celle-ci prévoit des peines très sévères pour les organisations travaillant de façon avérée sur les questions relatives aux personnes homosexuelles. Cette loi ne devrait pas s'étendre aux services de santé, mais la réalité est beaucoup plus complexe (voir l'article [ici](#)).

Il subsiste au sein de l'instance de coordination nationale une forte opposition à l'idée de permettre aux homosexuels, aux consommateurs de drogues injectables et autres membres des populations clés de participer au processus décisionnel et au suivi des subventions du Fonds mondial. Parce que les statuts juridiques témoignent de la volonté du peuple nigérian, ils n'ont pas d'autre choix que de s'en tenir au respect de la loi et de prendre leur distance vis-à-vis des personnes mêmes que ces subventions sont censées aider.

Le Fonds indique qu'il poursuivra sa démarche de collaboration lancée en 2014 dans le cadre de l'établissement des subventions, qui implique la mise en place d'un secrétariat pour les populations clés touchées chargé de coordonner la collaboration avec les autres membres de l'instance de coordination nationale. Ceci a permis, jusqu'à présent, de veiller à ce que les priorités exprimées par l'instance soient alignées avec celles qui ont été identifiées par les populations clés.

Une assistance technique accrue devrait être fournie aux populations clés pendant le processus d'établissement des subventions et tout au long du cycle de mise en œuvre. Il reste néanmoins à voir comment garantir une meilleure représentation des populations clés au sein de l'instance de coordination nationale.

Selon Emmanuel Abi Couson, porte-parole de l'instance de coordination nationale, « aux [entités étrangères] qui nous disent vouloir siéger au sein de l'organe décisionnel suprême, nous répondons : vous en demandez trop. Telle est notre position en ce qui concerne le Nigeria parce que nous ne pouvons enfreindre la loi du pays ».

[Read More](#)

---